

L'« enterrement » redouté de la politique de la ville

Maires et associations s'inquiètent alors que le gouvernement célèbre les 40 ans d'actions en faveur des quartiers

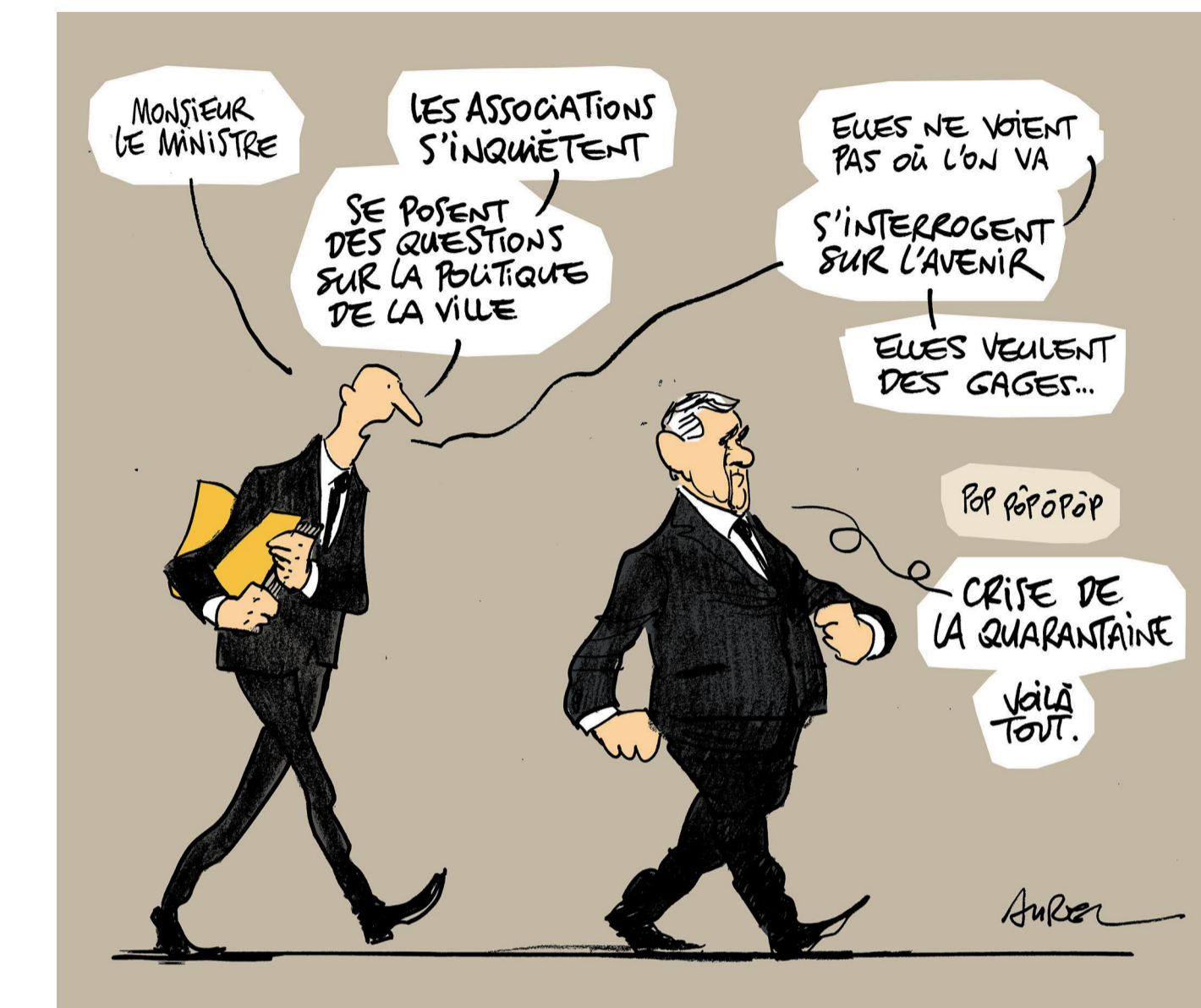
C'est une manifestation comme il y en a beaucoup ce mois-ci. « Nous ne voulons pas être un quartier en réanimation ! », « Baisse des subventions = projets et habitants des quartiers sacrifiés... » Mercredi 4 octobre, 200 personnes se sont rassemblées à l'appel des associations de la cité du Franc-Moisin, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), pour protester contre les coupes dans le budget de la politique de la ville et le gel des contrats aidés. Deux décisions qui risquent de condamner nombre d'entre elles.

Ainsi, sur les six salariés de l'association des femmes du quartier, l'AFFM (apprentissage linguistique, garderie, activités culturelles...), cinq sont des emplois aidés. Deux d'entre eux ne sont déjà pas renouvelés. Deux autres sont en passe de ne pas l'être. « Si rien ne bouge, en décembre, on met la clé sous la porte, s'époumone Adjera Lakehal-Brafman, la directrice. Si c'est la mort des associations que le gouvernement veut, il faut qu'il l'assume ! » Alors que le ministère de la cohésion des territoires fête le 40^e anniversaire de la politique de la ville, élus et associatifs dénoncent un « enterrement de première classe », selon la formule du président (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel.

« Décisions brutales »

Deux jours après le rassemblement au Franc-Moisin, Adjera Lakehal-Brafman était également présente, avec ses pancartes, entourée d'une vingtaine de militants, à l'entrée des Docks de Paris, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). C'est ici qu'a eu lieu, le 6 octobre, la manifestation inaugurale célébrant quatre décennies de politique en faveur des quartiers populaires. Un anniversaire vécu par beaucoup comme une ultime provocation de la part d'un pouvoir exécutif qu'ils jugent « méprisant » et « cynique » envers la France périphérique, où le taux de chômage est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale, et le taux de pauvreté deux à trois fois plus élevé.

« Il ne s'agit pas seulement de flou, nous ressentons une véritable incompréhension et une grave méconnaissance du terrain et des enjeux de la banlieue, juge le maire écologiste de Sevran (Seine-Saint-Denis), Stéphane Gatignon, qui a été reçu, le 26 septembre, avec d'autres élus, par Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohé-



sion des territoires. « Une somme de décisions brutales nous est tombée sur la tête, et, à part cela, on ne nous dit rien », déplore Olivier Klein, maire (PS) de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), qui a vu son budget amputé de 150 000 euros. « Peut-être pourrions-nous comprendre les orientations du ministère s'il nous les exposait, avance Hélène Geoffroy, ex-secrétaire d'Etat à la politique de la ville dans le gouvernement Valls et maire (PS) de Vaulx-en-Velin (Rhône). Sauf que, pour l'instant, rien n'a été proposé. »

Si ce n'est la sanctuarisation du budget pour 2018 (ainsi que pour l'ensemble du quinquennat) et le dédoublement des classes de CP en zones d'éducation prioritaire renforcée. Mesure phare du candidat Macron, elle a été plutôt bien accueillie par les maires. « C'est probablement l'une des meilleures

« Nous ressentons une grave méconnaissance du terrain et des enjeux de la banlieue »

STÉPHANE GATIGNON
maire de Sevran
(Seine-Saint-Denis)

décisions depuis longtemps, estime Stéphane Gatignon. Mais elle pèse lourd sur nos budgets, nous sommes exsangues. »

Les autres mesures annoncées n'ont été suivies d'aucune explication. Ainsi, les 10 milliards d'euros dont doit être dotée l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) afin de réaliser la

deuxième phase du programme. L'actuel gouvernement va tenir la promesse faite par l'ancien : l'Etat va contribuer à hauteur d'un milliard d'euros. Mais personne ne sait comment sera financé le reste. D'autant que les relations avec les bailleurs sociaux, censés être mis à contribution, ne cessent de se dégrader avec la baisse des aides personnalisées au logement (APL). Quant à la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires, annoncée par Emmanuel Macron cet été et destinée à « lutter contre les fractures territoriales », aucune information n'a filtré, ni sur sa mission ni sur les moyens qui lui seraient attribués. « Nous n'arrivons pas à lire le projet global », commente Olivier Klein.

Et pour cause, il n'est pas encore ficelé. « Nous avons une feuille de route à tracer ensemble », a déclaré, lors des 40 ans de la politi-

que de la ville, vendredi, Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, qui a par ailleurs promis qu'il écrirait dans les prochains jours aux préfets « pour rappeler que les quartiers prioritaires sont une priorité dans l'attribution des contrats aidés dès 2017 ».

« Approche comptable »

De son côté, Julien Denormandie a annoncé un « changement de méthode » : « Il ne s'agit pas de vous promettre un énième « plan Marshall » pour les banlieues mais de mettre en avant ceux qui agissent sur le terrain et que les pouvoirs publics doivent accompagner ». En clair, il veut sortir de la logique d'appel à projets décidés d'en haut pour soutenir et dupliquer des expériences issues du bas qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité. Les sélectionner sera – apparemment – le rôle du futur comité

LES DATES

1977

Premières opérations « Habitat et vie sociale » pour réhabiliter de grands ensembles dégradés.

1990

Création du ministère de la ville.

1996

« Pacte de relance pour la ville » ou « plan Marshall » de l'Etat pour les banlieues, avec la création des zones urbaines sensibles, des zones franches urbaines et des zones de redynamisation urbaine.

2003

Loi Borloo pour la rénovation urbaine. 46 milliards d'euros ont été jusqu'à présent investis.

2008

Plan « Espoir banlieue » pour lutter contre le chômage.

2014

Loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

interministériel des villes, qui devrait se réunir d'ici à la fin 2017.

« Bref, les valises sont vides, peste un associatif, présent aux 40 ans. Ils n'ont pas pensé la question en amont et n'ont donc pas d'idées. »

Avec le soutien de Jean-Louis Borloo, élus et associations organisent des Etats généraux de la politique de la ville, lundi 16 octobre, à Grigny (Essonne). Un événement inédit. « Ce sera l'occasion d'aider le gouvernement à se forger une idée des urgences, et de faire une dizaine de propositions concrètes », explique Olivier Klein. « Et d'essayer de remettre tout le monde en mouvement », ajoute Stéphane Gatignon, qui songe à s'enchaîner aux grilles de l'Assemblée nationale si rien ne se dessine.

Ils sont nombreux à le craindre. « C'est Bercy qui a la main », commente un observateur, qui dénonce « l'approche comptable » du gouvernement. « A l'évidence, c'est Macron le taulier, conclut le maire de Sevran. Soit il décide de faire de la banlieue un enjeu, soit il ne se passera rien. » ■

LOUISE COUVELAIRE

Vers un « parcours d'intégration » pour les réfugiés ?

Le député LRM Aurélien Taché, chargé d'une mission par Edouard Philippe, veut proposer de lier cours de français et formation professionnelle

Mission... intégration. C'est au député LRM de la 10^e circonscription du Val-d'Oise Aurélien Taché que revient la charge d'inventer la politique publique d'intégration qui manque à la France pour les nouveaux immigrés. Le jeune élu de 33 ans, qui a reçu fin septembre sa lettre de mission signée du premier ministre, Edouard Philippe, dispose de trois mois et demi pour en esquisser les traits.

Apprentissage du français et intégration professionnelle seront au cœur de son approche. Deux des points sur lesquels le pays est à la traîne par rapport à ses voisins puisque, comme le résume Jean-Christophe Dumont, responsable du pôle migrations à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « la France a mis en œuvre l'un des dispositifs les plus mini-

malistes pour ses cours de langue aux migrants récents, et l'un des rares qui n'a pas vraiment d'instrument de reconnaissance des compétences professionnelles ».

Pour jouer l'efficacité, M. Taché tentera de faire d'une pierre deux coups en proposant au premier ministre de lier apprentissage du français et formation professionnelle. Un travail essentiel, puisque les 200 heures de langue offertes par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) à 26 000 nouveaux venus en 2016 ne permettent pas à tous l'accès à un niveau suffisant pour comprendre des consignes simples données en milieu professionnel.

Equation impossible

Dans son plan migration du 12 juillet, Edouard Philippe préconisait bien un doublement de ces 200 heures, mais, au fil de l'été, il a

été décidé que la belle idée serait mise en œuvre sur cinq ans pour des raisons budgétaires. En même temps, le problème des cours de l'OFII ne se résume pas au nombre d'heures, puisque ces leçons doivent résoudre l'équation impossible de faire progresser simultanément un public analphabète dans sa langue d'origine et des diplômés de l'enseignement supérieur parlant déjà plusieurs langues.

Si M. Taché se dit d'ores et déjà opposé à l'idée de conditionner l'octroi du titre de séjour au niveau de français acquis – comme l'a proposé le sénateur LR Roger Karoutchi en septembre dans un rapport –, il n'exclut pas « l'idée d'offrir un titre de plus longue durée à celles et à ceux qui auront accompli un parcours remarquable, afin que cet apprentissage soit incitatif ».

Cet apprentissage s'intégrerait dans un « parcours d'intégration »

plus global dont il reste à clarifier les étapes, mais dans lequel beaucoup de ministères auraient un rôle à jouer. Cette idée de parcours, avec tout ce qu'il implique de progression et d'étapes, a disparu en 2007 lorsque le contrat d'intégration républicain a succédé au contrat d'accueil et d'intégration.

« L'obsession très française de faire entrer tout le monde dans le droit commun a été une erreur que nous payons », dit M. Taché, pour qui « il faut cesser de croire qu'il n'y a pas de spécificité d'accès à l'emploi pour un public nouvellement arrivé ». Le résultat de cette absence de prise en compte est simple : « La France a un taux d'insertion plus faible que la Grèce, l'Italie ou l'Espagne pour ses migrants arrivés depuis moins de cinq ans », rappelle M. Dumont, ce qui fait perdre au pays 0,6% de produit intérieur brut (PIB) chaque année.

Pour y remédier, M. Taché souhaite aussi que le savoir-faire des nouveaux venus soit pris en compte. Il ambitionne notamment de mettre sur la table le sujet des équivalences possibles dans le cadre des professions de santé. Epineux dossier qui n'avait pas été ouvert sous la mandature précédente et a laissé sur le carreau nombre de médecins syriens.

Carte de France des besoins

A l'heure où il commence officiellement son travail, le député rêve d'élaborer une carte de France des besoins en main-d'œuvre, bassin par bassin, qui permettrait d'orienter les réfugiés vers une zone plutôt qu'une autre. « L'idée étant qu'il faut être capable d'offrir de concert un logement et un emploi, avec une formation », insiste-t-il ; une sorte de sas qui n'existe pas. Pour y parvenir, le député se-

rait assez favorable à l'organisation d'une conférence sociale en novembre pour que « les intervenants qu'[il] voit[t] en bilatéral pour le moment puissent être réunis autour d'une table ».

Sans préjuger de ce que le gouvernement retiendra, il ne s'interdit pas de proposer que les demandeurs d'asile – notamment lorsqu'ils sont issus des nationalités auxquelles la France accorde à plus de 50% sa protection – puissent avoir le droit de travailler avant que leur dossier de demande ne soit étudié. Pragmatique, il s'appuie là encore sur les résultats des travaux de l'OCDE qui montrent qu'une intégration réussie est une intégration précoce.

Reste à M. Taché à proposer une architecture pour mener à bien cette nouvelle politique publique. Ce ne sera pas le plus simple. ■

MARYLINE BAUMARD